

---

**Prière " O bon et très doux Jésus "**

Pour gagner l'indulgence, est-on obligé de réciter la prière « O bon et très doux Jésus » après la communion et à l'église ? Ne peut-on pas la réciter également avant de communier ou à la maison ?

Cette indulgence n'exige qu'une condition spéciale, outre la confession, la communion et la prière aux intentions du Souverain-Pontife, c'est de la réciter devant un crucifix, ou une image du crucifix. Il n'est pas requis que ce soit à l'église, ni à aucun moment spécial de la journée. On peut donc réciter cette prière, sans en compromettre les indulgences, soit avant soit après la communion, soit à tout autre moment de la journée. Si la plupart des fidèles ont l'habitude de la réciter pendant leur action de grâce, c'est sans doute parce que ce moment favorise davantage leur piété, ou parce qu'ils n'ont pas le loisir de revenir à l'église dans la journée.

Il n'est pas nécessaire non plus de regarder le crucifix tout le temps que l'on récite cette prière ou les prières qui l'accompagnent ; il suffit de jeter un regard sur cet objet pieux soit avant de faire ces prières, soit en les faisant.

J. S.

---

**ORDO DES FIDÈLES**

**Dimanche, le 9 décembre**

Office du 2e dim. de l'Avent, *semi-double (2e cl.)* ; mém. de l'Oct. de l'Immaculée-Conception ; préf. de la Ste Vierge. — I Vêpres de la Translat. de la Maison de Lorette, *double-majeur* ; mém. du dim. et de S. Melchiade.

---